

Conseil Municipal du 21 MAI 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 21 mai 2021 à 20h30 à la Mairie d'Albas.

Présents : Jean-Pierre ALAUX, Christophe DELARGE, Marc DECOUDIN, Monette DESTAMPES, Marie-France QUEBRIAC, Jolanda VAN DE LAAR, Elodie CAMBRIELS, Yolande REILHE, Didier GUYOT, Denis BOUCHUD, Adrien GARRIT, Jacqueline WEGNER.

Absents excusés : Louis-Jean HALLE,

Alexia MATHIS a donné pouvoir à Adrien GARRIT

Daniel ROUDIERE, a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX

Yolande REILHE est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 AVRIL 2021

Le projet de procès-verbal de cette séance a été envoyé aux conseillers municipaux préalablement ;

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 2 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité et signé.

Décision Modificative

Concernant le Budget, une décision relative à l'écriture comptable doit être effectuée au Chapitre 041 comme suit :

- Recette Investissements = 0
- Investissements Dépenses Compte 1338 = 10 896 €, Compte 13 348 = 10896 €

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Don de Mme DE VALON de deux parcelles sur les berges du Lot

Monsieur Le Maire signale que le don à la commune d'Albas de Madame DE VALON Marie-Thérèse évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2020, s'articule sur deux parcelles, en aval de la passerelle ;

Ces deux parcelles, qui représentent une surface de 1155 m², sont référencées n° 177 et n° 178 au Cadastre ;

Un rendez-vous est prévu avec le notaire mercredi prochain 26 mai afin d'officialiser ce don.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Demande de dotation au titre des amendes de Police

Dans le cadre du projet de la sécurisation de la traversée d'Albas dont le coût se situe aux environs de 33 000 €, une demande de dotation au titre des amendes de police dont le montant pourrait être de 30 à 35 %, a été sollicitée auprès du Conseil Départemental du Lot.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Adressage postal – Dénomination des rues et chemins manquants

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après la validation des noms de rues, routes et chemins effectuée lors de la séance du Conseil du 16 janvier 2021, il y a lieu de rajouter une dénomination de rues et chemins manquants et passe la parole à Monsieur Marc DECOUDIN en charge de ce dossier et en relation avec Monsieur GARDE du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) ;

Marc DECOUDIN commente les différents problèmes évoqués avec le SDAIL et demande la validation des dénominations des rues et chemins suivants :

Chemin des Vignes: un chemin privatif cadastré section AW n°233 dessert, à partir de la Route de Lérét, les propriétés cadastrées section AW n°203, 204, 234 et 252. Les propriétaires dudit chemin autorisant la commune à donner un nom à ce chemin afin que chaque propriété desservie puisse avoir une adresse distincte, il est proposé de la nommer « chemin des vignes »

Le nom et le tracé de ce chemin sont adoptés à l'unanimité

Route de Malèze devient Route de la Framie: le tracé de cette route ne change pas.

Le nom et le tracé de cette route sont adoptés à l'unanimité

Rue de la Citadelle: Lors du conseil municipal du 16 janvier 2021, le tracé de cette route partait de la rue de la Bleynie pour finir Route de Malèze. Toutefois, pour faire cette jonction il fallait emprunter un chemin piétonnier impropre à la circulation automobile. De ce fait, la rue de la Citadelle prendra naissance rue de la Bleynie pour s'achever devant la parcelle cadastrée section AV n° 396

Le nom et le tracé de cette rue sont adoptés à l'unanimité

La partie de l'ancienne rue de la Citadelle, prenant naissance route de la Framie pour s'achever devant la parcelle cadastrée section AI n° 24, s'appellera désormais **Chemin du Pech de la Ville**

Le nom et le tracé de ce chemin sont adoptés à l'unanimité.

Chemin de Garrigou le Haut: un chemin, partant de la route de Garrigou, dessert les parcelles cadastrées section AM n° 64, 149 et 53.

Le nom et le tracé de cette route sont adoptés à l'unanimité.

Rue du Paradis: Le tracé de cette rue est modifié comme suit :

Elle prendra naissance rue de la Bleynie, face à la rue du Malbec, et se terminera devant la dernière parcelle desservie, soit celle cadastrée section AV n° 278

Le nom et le tracé de cette rue sont adoptés à l'unanimité.

Chemin du Petit Paradis: ce chemin, exclusivement piétonnier, prend naissance rue de la Bleynie, devant la parcelle cadastrée section AV n° 262 et se termine devant la dernière propriété desservie, cadastrée section AV n° 260.

Le nom et le tracé de ce chemin sont adoptés à l'unanimité.

La « Rue de l'Eglise » située dans le hameau de Cénac devient la « rue de l'Eglise de Cénac »:

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La « Place de l'Eglise » située dans le hameau de Cénac est supprimée et devient partie de la « rue de l'Eglise de Cénac »:

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Chemin du Plantou: ce chemin prend naissance route de Lérét, devant la parcelle cadastrée section AB n° 194 et se termine devant la dernière propriété desservie, cadastrée section AB n° 98

Le nom et le tracé de ce chemin sont adoptés à l'unanimité.

Route de Balat de Roux: cette route prend naissance route de Rivière-Basse et se termine devant la dernière propriété desservie, cadastrée section AB n° 226

Le nom et le tracé de cette route sont adoptés à l'unanimité.

Route du Cayrou: cette route prend naissance route de Balat de Roux et se termine en limite de commune avec la commune d'Anglars-Juillac.

Le nom et le tracé de cette route sont adoptés à l'unanimité.

Route du Relais: à partir de la mitoyenneté de la route de Crespiat avec la route du Relais à Luzech, cette partie de la route initialement baptisée route de Crespiat devient « route du Relais » pour être en accord avec la commune de Luzech.

Le nom et le tracé de cette route sont adoptés à l'unanimité.

La « Route de la Rivière Haute » devient « Route de Rivière Haute »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La « Route de la Rivière Basse » devient « Route de Rivière Basse »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La « Route du Pech de la Lande » devient « Route du Pech de Lalande »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La « Route de la Combolière » devient « Rue de la Combolière »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le « Chemin de la Croix de Girard » devient « Chemin du Château d'eau »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Promenade de Tournepique: initialement, le tracé de cette voie partait de la passerelle pour se terminer devant la parcelle cadastrée section AI n° 214. Dorénavant, cette promenade

débutera route de Mirandol, au niveau de l'ancien pont de chemin de fer, et se terminera route de Mirandol, au niveau de la parcelle cadastrée section AC n° 85.

Le nom et le tracé de cette route sont adoptés à l'unanimité.

Le « Chemin de la Combe Lafon » devient « Rue de la Combe de Lafon »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Chemin des Pichets : ce chemin prend naissance route de Mirandol, entre les parcelles cadastrées section AC n° 98 et AC n° 214 et se termine devant la dernière propriété desservie, cadastrée section AC n° 60

Le nom et le tracé de ce chemin sont adoptés à l'unanimité ;

Rue de Pierre Jette : cette rue prend naissance rue du Couvent, entre les parcelles cadastrées section AV n° 112 et AV n° 119 et se termine devant la dernière propriété desservie, cadastrée section AV n° 126

Le nom et le tracé de ce chemin sont adoptés à l'unanimité.

Affaissement du Chemin du Paradis

Monsieur Le Maire expose le problème de l'affaissement du Chemin du Paradis dans la Combe du Moulin en distribuant aux élus des photos qui permettent de réaliser l'état critique de ce chemin à la suite de l'utilisation d'engins mécaniques (tracteurs, voitures, quads, motos) sur cette voie dont l'usage désormais doit rester piétonnier.

Une proposition de bloquer l'accès à ce chemin sur lequel des tracteurs ou des véhicules ne pourraient plus l'emprunter a été faite et approuvée. Un gros rocher sera alors déposé sur ce chemin, étant précisé que Monsieur HARDY a donné une autorisation de passage sur sa propriété, uniquement pour des « véhicules de secours » en cas de besoin ;

Un accord unanime a été donné à la suite duquel un Arrêté sera pris par Monsieur Le Maire ;

Enfouissement des réseaux de Cénac

Monsieur Le Maire présente le projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de Cénac dont le devis est d'environ 30 000 € à la charge de la commune ;

La décision a été prise par le Conseil municipal même si, à ce jour, un devis non existant à l'euro près ne peut être présenté ;

Accord donné à l'unanimité.

Transformation du Camping municipal en aire de stationnement pour camping-cars

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, le camping municipal actuel n'est plus aux normes. C'est un site inondable et, avec la crue de cet hiver, est jonché d'arbres et de débris de toute sorte ;

Dans le but de ne pas laisser ce terrain sans intérêt aucun, une proposition de transformer ce camping en aire de stationnement pour camping-cars a été évoquée ;

Monsieur le Maire a donné la parole à Marc DECOUDIN qui a étudié le projet avec la société « CAMPING-CAR PARK »

Une étude concernant ce dossier avait été préalablement envoyée par courriel à tous les élus avant la réunion, aux termes de laquelle deux possibilités s'offrent à nous :

1°) La Mairie d'ALBAS achète le matériel d'équipement

Dans ce cas, le prévisionnel d'exploitation sur 10 ans, fourni par CCP, indique une possible recette totale pour la Mairie sur cette période de 10 ans de 240.000 € environ.

2°) CAMPING-CAR PARK finance le matériel

Dans ce cas, le prévisionnel d'exploitation sur 10 ans, fourni par CCP, indique une possible recette totale pour la Mairie sur cette période de 10 ans de 140.000 € environ.

Dans tous les cas, la Mairie est tenue de réaliser tous les câblages électriques, arrivées d'eau, infrastructures béton, travaux qu'une première approche nous fait estimer à 30.000 € environ.

D'autre part, il faut ajouter à cela les frais fixes.

Compte-tenu de tous ces éléments, cette première étude ferait ressortir un bénéfice pour la commune de :

1°) Dans le cas où la Mairie d'ALBAS achète le matériel

$240.000 \text{ €} - (60.000 \text{ €} + 55.000 \text{ €}) = 125.000 \text{ €}$ soit **12.500 € / an**

2°) Dans le cas où CAMPING-CAR PARK finance le matériel

$140.000 \text{ €} - 60.000 \text{ €} = 80.000 \text{ €}$ soit **8000 € / an**

Après maintes discussions, la solution retenue serait la deuxième soit : « la société CAMPING-CAR PARK » finance le matériel ;

Cette aire comporterait 20 places de parking et permettrait de jouer un rôle touristique au sein de notre village et ce à l'année.

Il est à noter qu'une subvention d'environ 30 % pourrait être attribuée dans le cadre de l'aménagement de cette aire, via le FAST (subvention du Conseil Départemental) ;

Un technicien de la société Camping-Car Park, en visite sur l'aire de Montcuq, se rendra sur le site de notre projet le 1^{er} ou 2 juin prochain afin de mieux l'étudier et de prévoir une éventuelle ouverture pour les vacances de Toussaint ;

Un nom doit être donné à cette aire, la proposition est la suivante : « **Balcon sur le Lot** ».

Aucune objection n'étant formulée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur le Maire évoque l'organisation des Elections Départementales et Régionales prévues le 20 juin et le 27 juin 2021 ;
Madame Monette DESTAMPES a demandé les volontaires pour tenir les bureaux de vote de 8 H à 13 H et de 13H à 18H en précisant que, eu égard aux réglementations sanitaires actuelles, il est impératif d'être vacciné ou de présenter un test négatif ;
- Monsieur le Maire a précisé que la finalisation des travaux de valorisation du parvis de la mairie allait se situer aux environs de début juillet en rappelant que Manu REILHE a eu un accident du travail avec arrêt de deux mois et sera remplacé pendant cette période.

Une inauguration avec invitation à tous les Albassiens sera organisée courant juillet (date à définir en fonction de l'éventuelle venue du Préfet du Lot).

- Peinture de la passerelle : Monsieur le Maire a confirmé que la peinture de la passerelle est terminée ;

En revanche, le revêtement de la chaussée présente, à ce jour, un certain retard dû aux intempéries de cette fin de printemps, ce qui va générer un décalage de fin des travaux dont la date était prévue fin mai ;

- Monsieur le Maire signale que les plans des deux appartements sont terminés et remercie Monsieur Daniel ROUDIERE pour son aide précieuse dans l'élaboration des plans et dans la définition du cahier des charges pour les futurs artisans à solliciter ;
- Inauguration d'une plaque à la halte nautique :

L'Association des Pêcheurs d'Albas prévoit, en souvenir de Monsieur Jean-Louis BOUISSET, d'apposer une plaque « Quai Jean-Louis BOUISSET » à la halte nautique et propose la présence des élus à cette manifestation. La cérémonie est fixée au samedi 5 juin à 11 heures.

- Madame Yolande REILHE demande des renseignements concernant la location du local de l'ancien atelier municipal ; une demande de visite de ce local est prévue semaine prochaine par une société devant obtenir un marché électrique auprès de la ville de Cahors.
- Monsieur Le Maire rappelle plusieurs dates de manifestations prévues à Albas :

1/ Conférence /Jardins : 5, 6, 7 juin 2021

2/ Jours de Brocante : Samedi 17 juillet 2021 et Samedi 14 août 2021

3/ Spectacle « Le Temps des Fleurs » dans le Jardin Toscan le 12 Août 2021 ;

4/ Possibilité de promenade en petit bateau sur le Lot à Albas en juillet/août 2021.

Date prochaine réunion du Conseil Municipal :

. Vendredi 2 juillet 2021 : 20H30

Plus aucun membre du Conseil ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 23h30.